

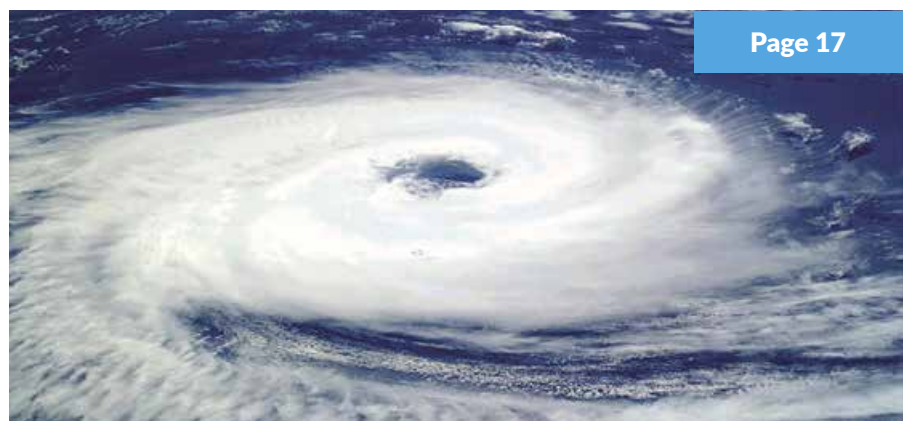
Des projets concrets pour l'avenir de Saint-Martin

Page 7



SAISON CYCLONIQUE 2021 : Etes-vous prêts ?

Page 17



EDITO

du Président

Chers administrés,

Cela fait maintenant 4 ans que nous sommes, avec les membres de ma majorité, entièrement dédiés au développement de ce territoire et à son rayonnement au-delà de nos frontières. Saint-Martin vit de grands changements douloureux mais nécessaires à son équilibre.

Ces 4 années ont été consacrées à Saint-Martin et à ses habitants, à la reconstruction de notre territoire après Irma en 2017, et aujourd'hui au développement économique et à la mise en œuvre de nouveaux projets pour un futur apaisé et prometteur.

Je le dis souvent, nous avons eu à gérer une mandature complexe, contrainte par de nombreuses crises, la dernière en date étant celle du COVID19, mais ces épreuves considérables nous ont aussi permis de prouver notre engagement pour ce territoire et ses habitants et rebondir avec de nouveaux projets adaptés aux besoins.

Notre programme a été bouleversé par ces événements inattendus mais nous avons tout de même réussi à élaborer de grands projets et à initier des politiques de proximité. Je pense notamment au soutien des plus démunis (15 millions d'euros pour notre action sociale en 2021), à l'accompagnement des étudiants et des jeunes en quête de formation (6 millions d'euros pour les bourses d'études et les formations diplômantes en 2021), sans compter notre engagement pour l'environnement à travers de nouveaux marchés publics pour la propreté, pour un montant avoisinant 17 millions d'euros.

L'action économique est au cœur de nos priorités, notamment dans le cadre de la relance post Covid. La Collectivité a mis en place des dispositifs d'accompagnement des entreprises en difficulté, elle a élaboré son Plan Pluriannuel d'Investissement sur 3 ans pour 153M€ de projets et continue sa politique de développement sur le long terme avec le soutien de l'Europe et de l'Etat.

Les cinq grands projets structurants de ce mandat seront bientôt dans leur phase opérationnelle :

- La construction du collège 600 de Quartier d'Orléans,
- La construction du collège 900 de La Savane,
- Le Centre Nautique de La Savane
- La reconstruction de la Médiathèque de Concordia
- L'Aménagement du Front de mer de Marigot

Ces cinq réalisations d'utilité publique touchent aux principaux secteurs d'activité de notre société saint-martinoise, tant dans les domaines de l'éducation et de la culture que ceux du sport et du tourisme. Nous avons mis toute notre énergie pour que ces projets soient en bonne voie de réalisation.

Nous devons continuer à nous battre pour faire de Saint-Martin une île accueillante, moderne et tournée vers l'avenir. C'est toute l'énergie que nous déployons pour y parvenir.

Daniel GIBBS

Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

Directeur de la publication : Daniel GIBBS

Rédaction des textes et photos : service communication de la Collectivité de Saint-Martin

Copyright : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Maurasse. BP 374 Marigot. 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !

Faire une demande par mail à nathalie.longato@com-saint-martin.fr. Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.

2021 : un budget de solutions !



Voté en conseil territorial le 12 avril dernier, le budget primitif de 2021 de la Collectivité s'élève à 200 M€ dont 136.5 M€ dans la section de fonctionnement et 63.5 M€ en investissement.

Le Président GIBBS a qualifié ce budget « de budget d'équilibre, de solutions, qui dans le contexte de crise que nous connaissons prévoit un certain nombre de réalisations ».

Dans son avis, le CESC a félicité la majorité pour être parvenue à un budget équilibré et des finances saines malgré le contexte de crise que nous traversons.

Le président Gibbs a rappelé en séance publique, que malgré les crises depuis 2017, la Collectivité a su tenir son gouvernail et a réussi à maîtriser ses finances tout en trouvant des marges d'investissement.

Depuis 2017, 103 millions d'euros ont été investis pour le développement du territoire.

Parmi les projets phare de l'année 2021 :

- La création du Campus Connecté
- Le tout numérique et le câblage wifi dans les écoles du 1er degré
- La rénovation des ateliers du lycée professionnel des Iles du Nord
- La création de la Mission Locale de Saint-Martin
- La construction du collège de 600 places à Quartier d'Orléans (14M€)
- La construction du collège de 900 places à la Savane (23M€)
- La création d'un Centre nautique de La Savane
- La rénovation du stade Thelbert Carti à Orléans
- La réhabilitation de la Médiathèque en Espace Micro-Folies (4.7M€) avec l'aménagement d'un abri anticyclonique.

- La première phase d'aménagement du Front de mer de Marigot pour un montant de 11.5M€

Au-delà de l'investissement économique, l'institution territoriale prévoit de consacrer près de 25M€ aux politiques sociales sur son budget de 2021.

La Collectivité maintiendra une action forte en faveur des jeunes du territoire et des étudiants en particulier, à travers notamment les bourses d'études, le schéma territorial de la formation professionnelle et le déploiement de nouveaux dispositifs, comme par exemple l'accompagnement vers la professionnalisation avec CADRE AVENIR.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Collectivité, le PPI de Saint-Martin, prévoit plus de 153,8 millions d'euros d'investissements directement injectés dans l'économie locale, sur la période 2021-2023.

- 41,2M€ pour la modernisation du parc scolaire (établissements)
- 9 M€ pour la rénovation du réseau routier
- 5,13M€ d'euros pour la réhabilitation de l'éclairage public
- 11,4M€ pour l'aménagement du Front de mer de Marigot
- 5,5M€ pour l'aménagement de Grand Case et l'embellissement des espaces publics
- 25.5M€ pour la modernisation des équipements sportifs

Pour le Président Daniel Gibbs, « les orientations budgétaires et le budget 2021 traduisent une véritable vision du développement de Saint-Martin sur le court, moyen et long terme. Cette vision se concrétise par des actions concrètes, financées et réalisables, en faveur de l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens mais aussi de l'attractivité de la destination Saint-Martin. »

Une délibération pour faciliter **la reconstruction** des zones littorales

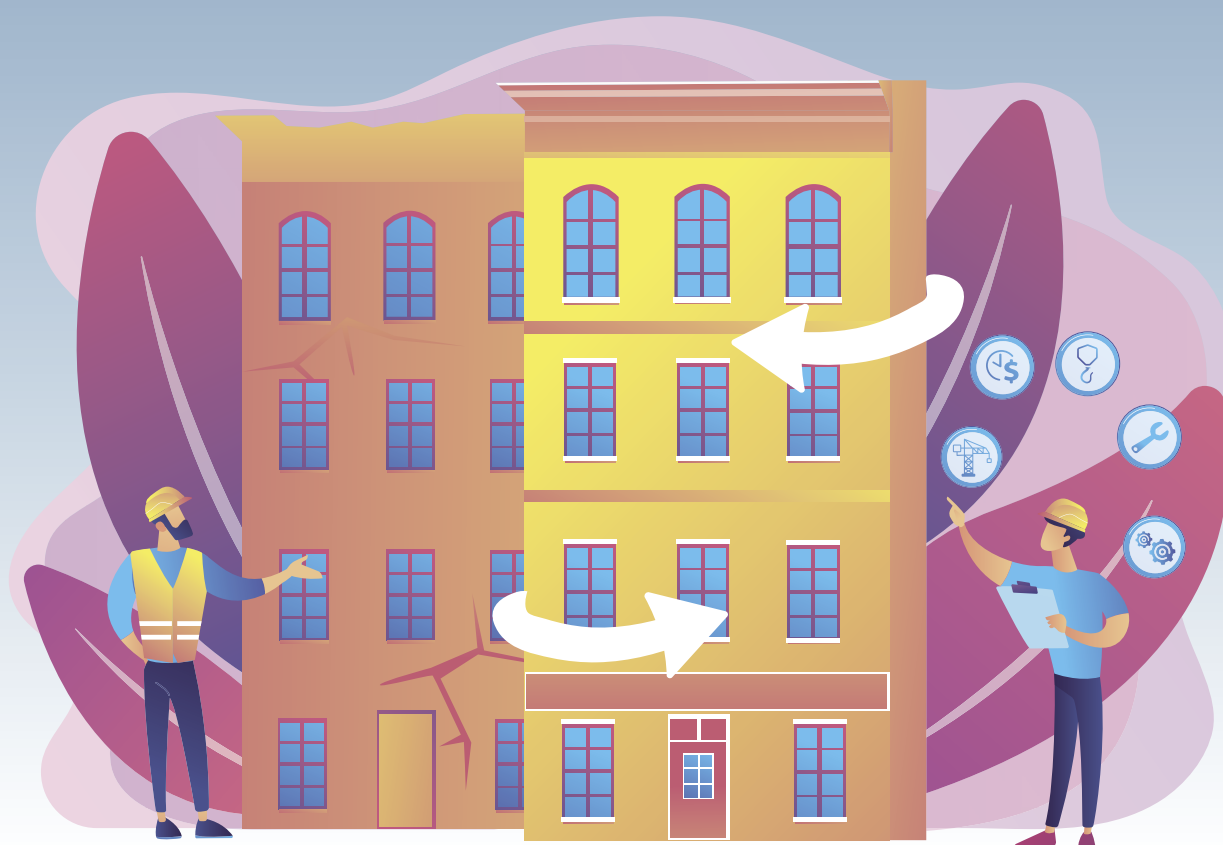
Par une délibération intitulée « Reconstruction ou restauration des bâtiments endommagés par le cyclone Irma », la Collectivité de Saint-Martin a décidé de permettre aux administrés propriétaires de bâtiments concernés par l'aléas cyclonique et toujours liés par un sursis à statuer, de reconstruire ou restaurer leurs biens, sous réserve que cela fasse l'objet d'une demande de permis de construire.

Sur ce point précis, le rapport Lacroix-Desbouis de 2020 rappelle que la question de la régularisation des bâtiments construits sans permis ne relève pas du PPRN mais bel et bien du droit de l'urbanisme (compétence de la Collectivité). Le rapport a ainsi suggéré de supprimer cette disposition et de permettre la reconstruction des bâtiments détruits ou gravement endommagés, à condition que la

solidité du bâtiment soit améliorée. L'Etat a donné son accord pour prendre en compte les propositions du rapport Lacroix.

Il s'est donc avéré nécessaire de modifier le droit d'urbanisme local, afin de permettre à la Collectivité de délivrer des permis de construire pour la reconstruction des bâtiments détruits, sans condition que ces bâtiments aient bénéficié ou pas, dans le passé, d'un permis de construire.

Sans attendre la fin des travaux sur le futur PPRN, la délibération soumise aux Conseillers territoriaux, jeudi 20 mai, par la Team Gibbs a été adoptée à l'unanimité des voix. La collectivité envisage également la mise en place d'un accompagnement spécifique pour les personnes concernées.



LES GRANDS PROJETS DU MANDAT

La Collectivité va moderniser le **Front de mer** de Marigot



Lors de la présentation du budget primitif de 2021, en séance plénière du Conseil territorial le 12 avril 2021, le Président Daniel Gibbs a tenu à présenter le projet de requalification du Front de mer de Marigot dont le concours d'architecte a été lancé le 18 décembre dernier et devrait être clôturé le 30 juillet 2021.

Ce projet est actuellement dans sa phase de concours à maîtrise d'œuvre visant à sélectionner le futur projet d'aménagement.

La Collectivité a délibéré le 2 décembre 2020 sur « l'ouverture du Concours restreint de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement du Front de Mer de Marigot – avec la Création de la Commission Particulière du Concours restreint de maîtrise d'œuvre. Un avis de concours a été publié le 15 décembre 2020. Le 18 décembre 2020, le projet a été présenté au public lors d'une conférence de presse du président Daniel Gibbs.

La consultation a pris fin le 08 février 2021. Le concours a suscité un fort d'intérêt : 110 retraits de dossiers par voie électronique et 50 retraits anonymes. 21 groupements ont ainsi déposé leur candidature.

Le 26 février 2020 un jury composé de 3 collègues a sélectionné trois candidats pour la deuxième phase du concours :

- L'Agence APS (France / Martinique / Guadeloupe),
- L'Agence RICHEZ ASSOCIES (Régions Nouvelle Aquitaine et

Occitanie / VRD Les Abymes Guadeloupe),
- L'Agence OUALALOU et CHOI (Guyane - Fort de France/ Guadeloupe).

Dans le cadre de la concertation engagée par la Collectivité, les trois groupements ont été reçus sur le territoire de Saint-Martin, du 31 mai au 2 juin 2021, pour une visite de terrain et des réunions de concertation avec les acteurs du territoire et les commerçants de la zone concernée.

Les 3 candidats ont rencontré les Elus de la COM, le CESC, le Club du Tourisme, les services de la COM, le Conseil du Port, l'Association des Taxis, les Restaurateurs du Front de mer (Lolos), la CCISM, l'Association des Marins Pêcheurs, les commerçants du marché ambulant.

Des échanges très constructifs ont découlé de ces rencontres. Chacun a donné sa vision pour que le projet final puisse intégrer les attentes des usagers.



C'était l'objectif du Président et son équipe : permettre aux socio-professionnels occupants le Front de mer de s'exprimer et d'être intégrés au projet d'aménagement.

Pour rappel, il s'agit ici de la première tranche d'aménagement, allant du parking de Galisbay au giratoire de l'Office de tourisme. La mandature Team Gibbs souhaite créer une zone valorisante, qualitative, autant pour les exploitants des infrastructures publiques qui seront construites et mises à disposition, que pour la population saint-martinoise et les

visiteurs qui profiteront du lieu.

La Collectivité prévoit la construction d'un nouveau bâtiment accueillant 4 restaurants et une zone dédiée à la restauration traditionnelle (Lolos), soit au total, 4 restaurants et 16 lolos.

Les conteneurs actuels installés sur le Front de mer sont des installations temporaires. Ils laisseront place à terme à une infrastructure en dur, entièrement nouvelle.

Composition du jury :

- Collège représentant la maîtrise d'ouvrage (composé de 4 élus, dont le Président)
- Collège représentant les services de l'Etat (composé de 4 fonctionnaires)
- Collège des sachants (composé de 4 experts)

Les prochaines étapes du concours

- La réception des 3 offres le 12 juillet 2021
- L'analyse et le choix final du jury à la fin Juillet pour élire le lauréat du concours

Le cahier des charges prévoit un aménagement sur 4 ans, avec 5 phases d'action :

- 1- L'aménagement d'une promenade paysagée devant le cimetière,
- 2- L'aménagement d'espaces verts autour de la Marina Fort Louis,
- 3- L'aménagement d'une place végétalisée devant la gare maritime (en cours de rénovation),
- 4- L'aménagement d'une zone commerciale, avec une halle accueillant le marché : les marchands ambulants, les étals d'artisanat et le marché alimentaire (24 étals et 10 boutiques)



Bientôt un **centre nautique** pour tous à la Savane !

Situé à mi-chemin entre Sandy Ground et Quartier d'Orléans, juste à côté du futur collège 900 de La Savane, le futur centre nautique de Saint-Martin a été pensé pour attirer toutes les communautés de l'île et devenir un lieu privilégié de rencontre, de bien-être et de sport.



Les bassins



Vue d'ensemble du centre nautique

Le Président Gibbs y tient depuis longtemps et il va enfin voir le jour. Composé de deux bassins de 25 mètres, l'un pour les compétitions, l'autre pour l'apprentissage, et d'un bassin-lagune de 60 mètres carrés pour les tout-petits, le centre nautique a pour vocation première de permettre à tous les scolaires d'apprendre à nager, comme le prévoient les dispositions légales. Mais en dehors des temps scolaires, le centre nautique sera bien sûr ouvert à la population, avec des créneaux particuliers pour l'aquagym, les clubs ou le passage de brevets et de certification professionnelle,

pour les pompiers par exemple. Un espace snack ouvert à tous, des terrasses d'agrément et un grand jardin arboré participeront à la convivialité du site.

Un projet qui prévoit la création de 35 emplois sur site

Parallèlement, ce projet va permettre l'embauche d'environ 35 personnes, entre les maîtres-nageurs, les agents de service et de sécurité et les personnes chargées de

l'entretien du site et des espaces verts. L'apprentissage de la natation va ouvrir la porte à plusieurs emplois dans le domaine du tourisme et de la mer, aujourd'hui hors d'atteinte pour les jeunes ne sachant pas nager. La construction débutera en même temps que celle du collège voisin, pour une ouverture en 2023.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 7M€ : 4,6M€ financés par l'État, 1m€ par l'Europe et 1,4M€ par la Collectivité.

COL 900 & Centre Nautique AR 130 - Plans de Masse Combinés



Fond d'Or, un collège pour 900 jeunes à La Savane



L'entrée du collège

C'est au début de l'année 2022 que le premier coup de pioche du collège 900 de La Savane sera donné, pour une ouverture prévue à la rentrée de septembre 2023. L'ensemble des enseignants a été consulté et a pu faire part de ses différents besoins selon les matières : physique chimie, SVT, technologie, EPS, dessin, musique, langues...

Le projet s'est adapté aux besoins des enseignants, afin de privilégier l'étude et la réussite. Baptisé Collège Fond d'Or, l'établissement accueillera les anciens élèves du collège Soualiga, obligés de

se déplacer après le cyclone Irma vers le collège de la cité scolaire de La Savane.

Une construction en pierre locale

Construit en pierre locale, ce bâtiment massif devrait susciter un sentiment de sécurité parmi toute la communauté scolaire.

Au même titre que le collège 600 de Quartier d'Orléans, le collège Fond D'Or bénéficiera

d'un équipement 100% numérique. Deux plateaux sportifs couverts seront construits ainsi que des parkings souterrains.

L'ouverture de ce collège permettra à la Cité Scolaire Robert Weinum de se transformer en lycée d'enseignement général et technologique et d'accueillir confortablement ses 850 élèves.

Le coût du projet s'élève à 22,4M€, financés à hauteur de 19,4M€ par l'État et l'Europe et 3M€ par la Collectivité.



Le collège 900

Le collège de Quartier d'Orléans devient le Collège de la Roche gravée de Moho et fait l'objet d'une réhabilitation



Maquette de la vue aérienne du collège

La nouvelle construction du collège de Quartier d'Orléans va commencer durant les grandes vacances pour devenir un collège de 600 places. L'ouverture de la nouvelle structure est prévue pour le début 2023.

Construit en zone inondable et mis à mal par l'ouragan Irma, le collège de Quartier d'Orléans fait l'objet d'une nécessaire réhabilitation, qui sera partielle. En effet, les trois bâtiments construits à l'origine en béton seront conservés, alors que les préfabriqués seront tous détruits. Le début de cette démolition étant planifié durant les grandes vacances.

Afin de contourner le problème récurrent des inondations, l'architecte en charge du projet a prévu de surélever le rez-de-chaussée et de mettre les infrastructures hors d'eau.

Résultat : les prises électriques placées à 1,20 mètre de hauteur et tous les équipements seront complètement sécurisés.

Le bien-être au collège

Prévu pour 600 élèves, le collège de Quartier d'Orléans accueille actuellement 542 collégiens et 90 fonctionnaires. A la rentrée de septembre 2021, l'enseignement devra se poursuivre pendant le déroulement des travaux. Les responsables du chantier devront s'efforcer de gêner le moins possible les cours. L'objectif est d'accélérer le rythme des travaux pendant les vacances scolaires. Les collégiens apprécieront la climatisation des tablettes et les tableaux numériques. Cet établissement, comme à terme l'ensemble

des établissements de Saint-Martin, sera entièrement connecté.

Les espaces verts et une salle de restauration conviviale participeront au bien-être de la communauté scolaire.

Le gymnase et le dojo – unique sur l'île – implantés à proximité du collège, resteront ouverts le week-end pour le plus grand plaisir des gymnastes et des amateurs d'arts martiaux.

Des panneaux solaires ainsi que la récupération des eaux de pluie et leur recyclage sont intégrés au projet. L'implication des parents dans la vie scolaire est également au programme, avec un processus d'intégration au sein d'un espace dédié avec accès numérique.

Un établissement moderne et innovant

Ce projet de collège numérique à Quartier d'Orléans bénéficie d'un budget de 12 M€.

Les concours financiers sont apportés par le ministère des Outre-mer (3,1M€), l'Europe via le FEDER (5,2M€), le plan REACT EU Vert (3,5M€), et la Collectivité à hauteur de 530 000 M€. L'idée est de mettre à la disposition des jeunes un établissement moderne, innovant, et prompt à répondre aux exigences imposées par son classement en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé).



Maquette de la cour intérieure du collège

En route vers le campus connecté de Saint-Martin !



Le Président Daniel Gibbs et son équipe y tiennent ! Saint-Martin doit posséder un campus universitaire numérique pour sa jeunesse et offrir un enseignement à distance pour une montée en compétence sur le territoire.

C'est tout l'enjeu de ce campus numérique pour lequel la Collectivité et ses élus ont œuvré à la réalisation ces derniers mois. La Collectivité porte ce dispositif au titre du volet Formation, en partenariat avec le Rectorat et l'Université des Antilles-Guyane. L'institution fait également appel à tous les partenaires institutionnels désireux de faire partie de ce projet collectif au service de la jeunesse saint-martinoise.

Comme l'a indiqué le Président de la Collectivité lors de la présentation du dispositif au Conseil exécutif, en décembre 2020, « ce

campus numérique sera un lieu de savoir et d'élévation des compétences et un véritable outil de développement du territoire. Grâce à ce campus d'enseignement à distance, la Collectivité disposera d'une université numérique et pourra répondre aux besoins en formation des secteurs publics comme privés. Pour mener à bien ce projet dont le coût a été évalué à 1.47 Millions d'euros, la Collectivité a sollicité le soutien financier des fonds européens FSE et FEDER, de l'Etat et de l'Education Nationale. La Semsamar sera partenaire dans le cadre de la mise à dispo-

sition de locaux pour l'enseignement.

Au même titre que la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales (GPECT) – et du dispositif intégrant Cadre-Avenir, le Campus numérique de Saint-Martin viendra renforcer l'offre de formation et de montée en compétence, portée par la Collectivité de Saint-Martin.

L'ouverture du campus d'enseignement à distance est programmée pour fin 2021 début 2022, afin d'offrir un outil complémentaire au service de la formation et de l'enseignement supérieur sur notre territoire.

Mission locale de Saint-Martin : c'est parti !

La réunion de lancement des travaux d'installation de la mission locale de Saint-Martin, s'est déroulée, mardi 20 avril 2021 à l'hôtel de la Collectivité, sous la présidence de madame Sofia Carti-Codrington, 3ème vice-présidente en charge de l'Education, la Formation, l'Emploi et l'Insertion sociale, et en présence de la Sénatrice de Saint-Martin, madame Annick Pétrus et du Secrétaire général de la Préfecture, monsieur Mickael Doré.

La Collectivité de Saint-Martin souhaite avancer vite pour être en mesure de proposer une mission locale fonctionnelle,

au dernier trimestre de 2021. La mission locale sera installée au cœur de Marigot, dans les locaux de la Collectivité, ancien immeuble Evelynna Halley rue de Hollande.

En premier lieu, les élus territoriaux devront se prononcer sur le pilotage de la structure. Il s'agira ensuite de donner vie à l'association « Mission Locale » et de désigner son Conseil d'Administration, pour pouvoir définir l'offre de services et aller chercher les financements nécessaires à un fonctionnement pérenne de la structure.

Un tour d'horizon des missions portées par les services de l'Accueil, de l'Information et de l'OrientatIon (AIO), de l'Action sociale et de l'Insertion et de la formation professionnelle de la Collectivité, de Pôle emploi et des services de l'Etat, a ainsi permis de définir les contours des missions et dispositifs qui intégreront la future mission locale au bénéfice des jeunes du territoire et aussi de mettre en exergue les points de difficulté à solutionner en amont.

La Mission locale de Saint-Martin étant la 437ème de France, elle aura l'avantage de pouvoir observer le fonctionnement d'autres missions locales et de s'appuyer sur ce qui marche dans d'autres départements et territoires.

Le défi des semaines à venir sera donc de construire cette nouvelle entité et de transférer l'ensemble des dispositifs Jeunesse au sein de la nouvelle mission locale. Une équipe projet en cours de constitution réunira les services de la Collectivité et de l'Etat et prendra en main cette organisation.



Modernisation de l'usine de production d'eau potable : **80%** des travaux ont été **réalisés** !

La Collectivité et son Etablissements des eaux, EEASM, ont décidé d'engager avec leur délégataire SAUR Saint-Martin des travaux de modernisation de l'usine d'eau de Galisbay. Ces travaux vont permettre à termes d'atteindre une situation de sécurité pérenne pour la production d'eau potable.

Depuis le mois d'avril dernier, l'usine de production de l'eau potable était en travaux et nécessité la mise en œuvre de tours d'eau dans les quartiers, afin de préserver cette denrée rare sur notre territoire. 80% des installations programmées sont désormais opérationnelles.

D'ores et déjà, l'usine a considérablement augmenté sa production d'eau potable, avec 8500m³/jour pour une consommation quotidienne d'environ 6000m³. L'équilibre entre production et consommation a donc été retrouvé. Ce chantier a donc engendré une meilleure performance de l'outil et c'est précisément l'objectif que la Collectivité s'était fixé en décidant de mener ces travaux de modernisation. Les 20% de travaux restant, essentiellement du génie civil, seront réalisés ultérieurement.

Le président Daniel Gibbs salue le travail réalisé par l'EEASM et la SAUR, « c'était un passage difficile pour les usagers car il a fallu mettre en place des tours d'eau mais ce chantier était nécessaire pour atteindre ce niveau de performance ».

La consommation de l'eau doit être raisonnée

L'EEASM et la SAUR invitent les populations à continuer à faire preuve de civisme en faisant attention à la consommation de l'eau. Saint-Martin est une île sèche, un usage très raisonné et responsable de l'eau potable est nécessaire tout au long de l'année.



L'ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS

La Collectivité de Saint-Martin instaure son GPECT et son dispositif Cadre Avenir

Faciliter l'accès à l'emploi localement et initier une montée en compétences nécessaire pour notre territoire, sur les 10 ans à venir. C'est sur ce principe que le Président Daniel Gibbs et son équipe ont décidé d'impulser à Saint-Martin une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT).

Pour ce faire, l'institution territoriale s'est attaché les services d'un Cabinet expert, Terre d'Avance qui, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'œuvre (AMO), accompagne la Délégation au Développement Humain de la Collectivité dans cette mise en œuvre.

Un séminaire, ouvert aux acteurs socio-professionnels du territoire, aux services de l'Etat et de la Collectivité, a été organisé, lundi 14 juin 2021, lors duquel

un premier diagnostic des travaux réalisés par la Collectivité depuis janvier 2021, a été présenté.

A l'échelle d'un territoire, le GPECT est un moyen de développement et d'accompagnement qui associe les collectivités, les entreprises et les partenaires sociaux afin d'impulser une dynamique partenariale et d'initier des dispositifs d'emploi-formation adaptés aux besoins du territoire.

La Collectivité a décidé de travailler en 3 étapes :

- 1- La réalisation d'un diagnostic territorial (déjà réalisé)
- 2- La co-construction de solutions collectives (en cours d'élaboration)
- 3- Le Déploiement des outils (sur le moyen-terme)

Ce plan tient compte de la nécessité d'identifier les publics éloignés de l'emploi et de les former. Il s'inscrit dans





Equipe organisatrice Junisa Gumbs et Terre d'Avance

diversification de notre économie, à travers la captation de nouveaux pouvoirs d'achat et l'ouverture à des perspectives professionnelles nouvelles et innovantes. Les TPE-PME auront un rôle essentiel à jouer au côté de la Collectivité dans ce dispositif de montée en compétences de la population locale.

Le dispositif Cadre Avenir, un maillon essentiel de la GPECT

Voté unanimement par le Conseil Territorial, le dispositif Cadre Avenir traduit la volonté de la Collectivité de pallier la faible présence de Saint-Martinois aux postes d'encadrement qui sont à pourvoir sur le territoire tant dans le secteur privé que dans le secteur public.



Ce projet dont le démarrage opérationnel est prévu en septembre 2021 avec la valorisation d'une dizaine de cadres dès la première année, montera en puissance sur une période de dix ans de manière à constituer ce vivier local. Il consiste à encourager, faire émerger et fidéliser une élite saint-martinoise.

une stratégie de développement et de



La Collectivité de Saint-Martin et ses partenaires lancent la nouvelle formule CARE



La signature de la convention CARE - Cellule de régularisation et d'accompagnement des entrepreneurs locaux - avec ses partenaires : l'Etat - la CCISM - les associations ISMA et ADIE et la DGFIP, a eu lieu le 6 mai 2021. Cette convention permet d'élargir le champ des compétences de la cellule CARE, afin d'apporter un accompagnement global aux entrepreneurs saint-martinois. L'accompagnement des entreprises du territoire et des porteurs de projets est une priorité de l'institution territoriale. La Collectivité de Saint-Martin porte la cellule d'aide à la régularisation des entreprises (CARE) depuis le début de la pandémie COVID-19, en partenariat avec la CCISM.

En effet, les difficultés d'accès au fonds de solidarité, essentiellement pour non-respect des obligations de déclaration et de paiement des charges fiscales, ont engendré un constat alarmant : le tissu entrepreneurial local n'était pas structuré et surtout ne remplissait pas ses obligations.

Désormais, la cellule CARE prend une nouvelle ampleur aux services des entreprises et porteurs de projets locaux.

- Un outil d'accompagnement à la régularisation des acteurs économiques en difficulté fiscale ou sociale et souhaitant mettre en œuvre des actions leur permettant de consolider leur structure dans un objectif de relance

et de développement de leur activité

- Un outil d'accompagnement à la création d'activités en faveur des « acteurs économiques informels ».

Ce travail d'accompagnement nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs et opérateurs économiques du territoire. Chaque partenaire économique porte des missions qui lui sont propres et contribue à consolider et pérenniser la création d'entreprises.

Si vous avez des questionnements sur l'entrepreneuriat, un projet à présenter ou besoin d'aide, n'hésitez pas à faire appel à la cellule CARE. Les partenaires sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

La famille et les enfants, une priorité évidente pour la Collectivité

Au sein du Pôle Solidarité et Familles de la Collectivité, la Direction Enfance et Famille se partage entre la Protection maternelle et infantile (PMI) et l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Zoom sur ces deux services publics essentiels pour nos usagers :

1- La Protection Maternelle Infantile (PMI)

C'est un service public gratuit pour tous les usagers, la PMI met en place des actions de prévention en faveur des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans.

• LA CONTRACEPTION

Dès les années 70, la planification familiale a joué un rôle précurseur dans la promotion et l'accès à la contraception. Cette mission est maintenant confiée à la PMI qui propose aujourd'hui des consultations médicales pour la contraception et le suivi gynécologique à toutes les femmes qui le souhaitent. Sur notre territoire, 160 femmes ont eu recours à ce service en 2020.

• LA MAMAN ET SON BÉBÉ

Avant la naissance, la future maman bénéficie de consultations de suivi de sa grossesse assurées par une sage-femme, ainsi que de séances de préparation à la naissance. En cas de grossesse à risque, un médecin gynécologue suit ces mamans avec régularité.

Après la naissance, l'enfant est suivi par le médecin et la puéricultrice : contrôle de son poids et de sa taille, de son développement

psychomoteur, réalisation des vaccinations, dépistage précoce des handicaps, bilan de santé en moyenne section de maternelle.

En complément, des conseils sont donnés aux parents pour l'allaitement, l'alimentation et l'éveil de l'enfant. Une visite à domicile est possible en fonction des besoins de la mère ou de l'enfant et permet d'entourer au mieux toute la famille.

Sur notre territoire, 660 consultations de femmes enceintes ont été enregistrées par notre service PMI en 2020, ainsi que 900 consultations avec une puéricultrice. 687 vaccinations ont été administrées.

• LE MODE DE GARDE DES ENFANTS

La PMI est chargée du contrôle et de la surveillance des modes d'accueil du jeune enfant. La cellule « agrément » de la PMI assure la gestion des demandes d'agrément le contrôle et le suivi des crèches, jardin d'enfants, multi accueil, centres de loisirs.

La PMI assure également la formation et l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux. La structure tient à la disposition des parents la liste de ces modes de garde.

2- L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

L'Aide sociale à l'enfance se consacre à trois activités principales, toutes ciblées sur l'enfance.



• LA CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES (CRIP)

La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) a pour mission de traiter et d'évaluer toute information préoccupante laissant penser qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque.

L'ASE à Saint-Martin a reçu 105 informations de ce genre en 2020, dont 68 ont été qualifiées et 18 ont abouti au placement judiciaire de l'enfant dans une famille

Une équipe pluridisciplinaire au sein de la PMI de Saint-Martin

Le directeur, Bernard Farcy, également Président du réseau des Directeurs Enfance et Famille de l'Outre-mer, dirige la PMI et l'ASE au sein de la Collectivité de Saint-Martin.

La PMI dispose d'un médecin responsable, de 2 puéricultrices, 2 sages-femmes et d'un responsable de la Cellule agrément des assistants maternels et familiaux.

L'ASE dispose de 3 chefs de service, 2 psychologues, 11 travailleurs sociaux : assistantes sociales, éducateurs spécialisés et 1 conseillère en économie familiale.

Maisons de la Solidarité et des Familles

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h00 à 15h15.

• Concordia : 10 rue Mont Carmel – 05 90 87 93 22

• Quartier d'Orléans : 11 rue de Coralita – 05 90 87 37 21



d'accueil. 27 enfants ont été confiés à une assistance éducative à domicile en accord avec les parents. Une grande partie de ces informations préoccupantes émanent des services de l'Éducation Nationale.

• LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Prévention et protection s'articulent entre le milieu ouvert et la prise en charge physique

des enfants. Ces modes d'intervention s'adressent aux familles rencontrant des difficultés avec leurs enfants, ou aux enfants dont les conditions de vie risquent de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou de compromettre gravement leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

Ces familles peuvent bénéficier d'un

accompagnement à domicile, par le biais d'un référent. Dans les cas les plus graves, leurs enfants peuvent être retirés du domicile afin d'être accueillis dans une famille d'accueil gérée par une assistante familiale, chez des tiers ou encore dans une maison de l'enfance en Guadeloupe.

A Saint-Martin en 2020, 90 familles soit 177 enfants ont bénéficié d'un accompagnement à domicile, 118 enfants ont fait l'objet d'un placement, dont 52 au sein des 25 assistants familiaux du territoire. Toutes ces mesures de milieu ouvert ou de placement font l'objet d'un contrat avec les parents ou d'une ordonnance du juge des enfants.

• L'ADOPTION

Adopter un enfant à Saint-Martin, c'est possible. Après avis de la commission qui se réunit régulièrement, huit parents ont obtenu un agrément en 2020 pour adopter un enfant. Deux enfants ont été adoptés cette même année.

Pour tout renseignement, s'adresser au Centre Médico-Social, 4 route du Fort Louis, à Marigot. 05 90 87 37 21.



Les Maisons de services au public vous accompagnent dans vos démarches administratives

Mises en place par la Collectivité de Saint-Martin, en partenariat avec les services de l'Etat, les Maisons de services au public - MSAP - sont des espaces d'accompagnement des usagers pour la réalisation de leurs démarches administratives, notamment sur internet.

Des permanences réunissant divers organismes locaux sont également assurées au sein des MSAP de Saint-Martin, avec nos partenaires l'Association Trait d'Union France Victimes, l'ADIE, ISMA et le Conseil d'accès aux droits. D'autres organismes partenaires sont également appelés à intervenir ponctuellement.

Le territoire de Saint-Martin est doté de deux MSAP :

- La MSAP de Sandy Ground, située sur la route principale au n°90 rue de Sandy Ground, joignable au 0690 66 88 66.

- La MSAP de Quartier d'Orléans, située sur le parking du stade Thelbert Carti, joignable au 0690 66 33 66.

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 8h30-13h30
- Mardi : 8h30-13h30
- Mercredi : 8h30-13h
- Jeudi : 8h30-13h30
- Vendredi : 8h30-13h30

Ce service public décentralisé dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville est à votre disposition. Nos agents administratifs et agents sous contrat de service civique seront heureux de vous assister dans vos formalités administratives.



MSAP du quartier d'Orléans, lors de l'inauguration en 2018



MSAP du quartier de Sandy Ground lors de l'inauguration en 2018

UN TERRITOIRE PROPRE ET PRÉPARÉ

Saison cyclonique 2021 Pour une bonne préparation individuelle et collective

La saison cyclonique a débuté le 1er juin et s'étale jusqu'au 30 novembre 2021. Durant cette période sensible, la meilleure chose à faire est de se préparer du mieux possible. Les pouvoirs publics mettent en œuvre les dispositifs de la gestion du risque au bénéfice de l'intérêt général, tandis que les particuliers doivent se préparer individuellement.

Si l'alerte cyclonique et le déclenchement du Plan ORSEC sont placés sous l'autorité de l'Etat, la Collectivité a le devoir de mettre en place le Plan Territorial de Sauvegarde (PTS) et la logistique de terrain avant, pendant et après le phénomène. Cette année, une nouvelle direction

territoriale a vu le jour pour une prise en main affirmée des compétences de la Collectivité en la matière. Il s'agit de la Direction de la Tranquillité Publique, qui supervise la Police Territoriale et la Cellule des Risques Majeurs. La Collectivité est en charge de la logistique

de terrain, c'est à dire la préparation opérationnelle en amont du phénomène :

- Sensibilisation aux consignes de préparation de la saison cyclonique,
- Sensibilisation à la confection de stocks d'urgence,
- Mise en place d'abris cycloniques

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Abonnez-vous
à l'**ALERTE SMS**
de la Collectivité
pour recevoir
les vigilances *en temps réel* !

Les informations recueillies vous permettent
de recevoir une **alerte immédiate**
en cas d'évènement naturel
(ouragan – séisme – tsunami, etc.)
de la Collectivité de Saint-Martin.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DISPONIBLE :
par QRcode

ou directement sur
le site de la collectivité
<http://www.com-saint-martin.fr/alerte-sms.html>

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez vous désabonner à tout moment de ce service public, en envoyant votre demande par mail, à la Direction de la Tranquillité Publique et de la Prévention des Risques Majeurs – Rue Jean-Jacques Faye!, Concordia : sms-alerte@com-saint-martin.fr

CONSIGNES EN CAS DE CYCLONE

- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène ;
 - Vérifier les réserves alimentaires et matérielles (bougies, radio, piles, médicaments...);
 - Eviter d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau ;
 - Ne pas prendre la mer pour une longue période sans obligation particulière.
- Ecouter les bulletins météo et les consignes diffusées;
 - Préparer et consolider les habitations;
 - Protéger les embarcations nautiques ;
 - Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, échafaudages...);
 - Démontez les antennes de télévision et enlever autour de la maison toutes installations susceptibles d'être emportées.
- Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités;
 - **REJOINDRE VOTRE HABITATION OU UN ABRI SÛR ;**
 - Eviter tous déplacements ;
 - Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile ;
 - Protéger votre habitation, fermer toutes les ouvertures et issues;
 - Rentrer les animaux ;
- Rester à l'écoute des conditions météo et respecter les consignes des autorités ;
 - Rester à l'abri et **NE SORTIR SOUS AUCUN PRETEXTE;**
 - Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation ;
 - N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité ;
 - Interdiction de circuler à pied ou en voiture
 - Ne pas utiliser de feu à flamme nue.
- Se tenir informé de la situation météo et des conséquences du passage du phénomène sur l'île ;
 - Rester prudent en sortant de l'endroit où vous étiez;
 - Essayer d'établir un bilan des dégâts autour de votre habitation en restant très prudent ;
 - Ne pas gêner les équipes de secours, et éviter les déplacements inutiles ;
 - Ne pas encombrer le réseau téléphonique sauf URGENCE;

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.com-saint-martin.fr>
<http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr>
<http://www.meteo.gp>

- Recensement des personnes à risque,
- Nettoyage et enlèvement des encombrants sur le domaine public,
- Nettoyage des ravines
- Organisation opérationnelle post ouragan : déblaiement, remise en état des infrastructures publiques routières et bâties, distribution des produits de première nécessité,

La Collectivité est en charge de la préparation et de l'accueil dans les abris cycloniques. Elle met en place un système de ramassage

public dans les quartiers en direction des abris au moment du passage en vigilance ROUGE.

Les abris cycloniques sont au nombre de 7, ils sont répartis sur le territoire et peuvent accueillir jusqu'à 1500 personnes.

Cette année, la Collectivité s'associe à la Croix-Rouge pour mettre en place un container d'urgence par abri, afin de pouvoir les équiper rapidement en cas de besoin.

Toutes les informations relatives à une bonne préparation cyclonique sont publiées

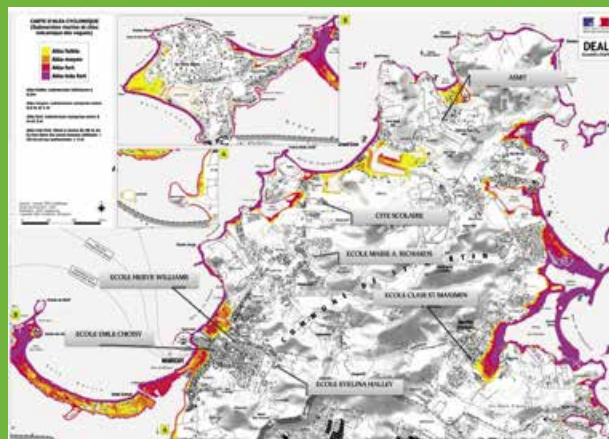
sur le site internet de la Collectivité. Pour tout savoir : www.com-Saint-Martin.fr

Si vous êtes nouvellement installé à Saint-Martin, n'attendez pas le dernier moment et renseignez-vous sur les consignes et mesures à suivre.

La gestion du risque est un enjeu collectif mais aussi et surtout individuel, chacun est l'acteur de sa propre sécurité ! Préparez-vous !

LISTE DES ABRIS CYCLONIQUES

NOM DE L'ETABLISSEMENT	CAPACITE D'ACCUEIL
SECTEURS DES TERRES-BASSES A MORNE VALLOIS	
Ecole Evelina Halley (Rue Jean Luc Hamlet -Concordia)	210 personnes
Ecole Hervé WILLIAMS (Route du Spring)	170 personnes
Ecole Emile CHOISY (Rue Léopold MINGAU -Concordia)	200 personnes
SECTEURS DE CRIPPLE GATE A RAMBAUD	
Ecole Marie Antoinette RICHARDS (Rambaud)	100 personnes
SECTEURS DE LA SAVANE A BAIE ORIENTALE	
Cité scolaire (La Savane - Grand-Case)	360 personnes
SECTEURS ANSE MARCEL ET CUL DE SAC	
ASMT (Privège -Anse Marcel)	200 personnes
SECTEURS DE QUARTIER D'ORLEANS A OYSTER POND	
Ecole Clair SAINT-MAXIMIN (Rue Corossol - Quartier d'Orléans)	260 personnes



En cas d'approche de cyclone, à l'annonce d'une vigilance ROUGE, rejoignez votre habitation ou l'abri le plus proche de chez vous.

La collectivité renforce ses politiques publiques en faveur de la propreté du territoire !



Dans le cadre de sa politique environnementale, la Collectivité de Saint-Martin a entièrement réorganisé le nettoyage du territoire. Les marchés de collecte des déchets ont été renouvelés et les heures de collecte renforcées pour gagner en propreté.

La Collectivité a à la fois renouvelé les marchés de collecte des déchets, mais aussi les marchés d'élagage et fauchage et de ramassage des épaves de voitures. Le marché pour l'enlèvement des épaves de bateaux a été lancé, il sera effectif au dernier trimestre 2021. Le tri-sélectif des déchets avec le renouvellement de 300 colonnes de tri, sera opérationnel en octobre 2021. En attendant, les colonnes sont vidées une fois par mois.

Désormais, le ramassage des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts, débute à partir de 23h00 sur l'ensemble du territoire, avec une collecte 7 jours sur 7 pour les ordures ménagères et encombrants et 6 jours sur 7 pour les déchets verts.

Ramassage des déchets : rappel de la réglementation en vigueur

Les dépôts d'ordures ménagères, d'encombrants et de déchets verts sur la voie publique génèrent des nuisances olfactives et visuelles pour les riverains et les touristes qui visitent notre destination.

Pour éviter ces atteintes à l'environnement, la Collectivité de Saint-Martin a mis en place un système soutenu de collecte des déchets :

- 7 jours sur 7 pour les ordures ménagères
- 7 jours sur 7 pour les encombrants



- 6 jours sur 7 pour les déchets verts (sauf le dimanche).

La collecte s'opère désormais à partir de 23h00, le dépôt des déchets sur la voie publique doit être effectué entre 18h00 et 23h00 dans les bacs prévus à cet effet. Ces derniers seront renouvelés à partir du mois de juin 2021.

La déchèterie de Galisbay-Bienvenue est ouverte aux particuliers du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 14h00 (fermée les jours fériés).

L'écosite de Grandes Cayes à Cul de Sac accueille les déchets des entreprises et des particuliers. Il est ouvert du lundi au vendredi de 6h00 à 16h00 et le samedi de 6h00 à 12h00 : <https://www.verdesxm.com/>

La Collectivité invite les artisans, commerçants et professionnels à apporter leur contribution à ce dispositif en évacuant dès que nécessaire leurs déchets vers l'écosite de Grandes Cayes, comme le veut la réglementation.

Pour rappel : Les dépôts sauvages de déchets ménagers, d'encombrants et de déchets verts sont interdits par la loi (article L. 541-3 du code de l'environnement).

La Collectivité de Saint-Martin invite la population à respecter les horaires, les jours et les lieux de dépôt des déchets et remercie tout-un-chacun pour sa contribution citoyenne au respect de notre environnement commun.

La Collectivité installe **3000 nouveaux bacs-poubelles** sur son territoire

La Collectivité de Saint-Martin collecte chaque année 35 000 tonnes de déchets. Pour collecter ces déchets, la Collectivité a commandé et installé 1500 bacs-poubelles de 770 litres et 1500 bacs de 340 litres. Les ordures ménagères sont collectées chaque soir à partir de 23h00, dans tous les quartiers de Saint-Martin, 7 jours sur 7, même le dimanche. La distribution des nouveaux bacs a été réalisée au mois de mai 2021.



Soucieuse d'améliorer notre environnement commun, la Collectivité a signé un marché public avec la société ESE France, afin de renouveler et optimiser le parc de la collecte des déchets ménagers. De nouveaux dispositifs ont également été initiés pour l'entretien et la bonne utilisation de ces bacs.

Il s'est agi dans un premier temps de remplacer les anciens bacs en plastique beige par des bacs gris, en matière 100% recyclée. Le contrat inclut aussi le nettoyage et la maintenance de ces réceptacles tout au long de l'année.

Les administrés sont invités à faire bon usage de ces bacs collectifs et non plus individuels. Ce marché public s'inscrit dans une démarche d'ensemble de la Collectivité, qui opère une montée en puissance progressive de ses politiques publiques de proximité et des missions au service de la propreté du territoire.



De nouvelles colonnes de tri-sélectif seront opérationnelle au mois d'octobre 2021

Après le traitement des ordures ménagères et la réouverture de la déchèterie de Galisbay en février dernier, la Collectivité a lancé un marché pour le renouvellement du mobilier urbain.

De nouvelles colonnes de tri-sélectif (verre et plastique) seront installées sur le territoire d'ici la rentrée de septembre.

Un marché pour la collecte de ces déchets spécifiques sera prochainement lancé pour une mise en service complète de la collecte du tri-sélectif au dernier trimestre 2021.

La propreté du territoire reste un enjeu majeur de cette mandature. La Collectivité invite les citoyens à s'investir aux côtés de la Collectivité, la réussite de cette politique publique étant tributaire de l'implication de chacun.

Les commerçants sont tenus d'évacuer leurs emballages vers les déchèteries

De par la loi, les commerçants sont tenus d'évacuer eux-mêmes leurs déchets commerciaux (emballages divers). Les déchèteries sont d'ailleurs prévues à cet effet. Celle de Galisbay vous propose un accès gratuit et vous accueille du lundi au samedi.

Pour rappel : il est interdit de jeter les déchets commerciaux dans les bacs-poubelles collectifs exclusivement réservés aux déchets ménagers. La Collectivité fait appel à la compréhension et au civisme des commerçants pour une meilleure gestion de nos déchets.

Pour toute information complémentaire sur le traitement des déchets ménagers, les usagers sont invités à contacter la Délégation au Cadre de vie de la COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN via le standard téléphonique : 0590 87 50 04 ou la SOCIETE ESE France au 0590 26 88 73.